

son mérite se fût certes enrichi, car il a laissé des ouvrages qui eurent le plus grand succès à cette époque.

Ses œuvres (1) sont renfermées en dix gros volumes in-folio sous les titres suivants :

I. *Conjecturarum libri xx*, dédié à René de Liobard, seigneur du Chastelard, président du Sénat de Savoie ;

II. *De erroribus Pragmaticorum et interpretum Juris Chiliades*, en quatre tomes, dédiés au duc de Savoie, Charles-Emmanuel ;

III. *Decisionum Forensium in Sabaudia senatu tractarum Codex*, dédié au même prince ;

IV. *Jurisprudentia Papiniana*, dédiée au duc de Nemours ;

V. *Rationalia in Pandectas*, en quatre tomes, le premier dédié à l'empereur Rodolphe, le second au cardinal de Savoie, le troisième et le quatrième au duc de Savoie ;

VI. *Consultatio de Montisferrati ducatus*, dédiée aux Princes chrétiens ;

VII. *De nummanis solutionibus* ;

VIII. *Abrégé de la pratique judiciaire et civile*.

Le plus important de ses ouvrages est son *Codex* dit *Code Fabrien* (2) qui fut souvent cité comme une autorité d'un grand poids dans les pays de droit romain ; on doit lui reprocher néanmoins d'avoir, dans l'exa-

(1) Voir sur les œuvres d'Antoine Favre l'excellent travail de M. Burnier, t. I p. 523.

(2) Dans cet ouvrage, l'auteur parle d'un Claude Guichard, châtelain du bourg Saint-Christophe, en 1570, qu'il appelle son COMPÈRE, depuis, sénateur à Chambéry, homme distingué par sa science.